



2, Promenade de l'Esplanade  
31180 Lapeyrouse-Fossat  
[contact@lapeyrouse-fossat.fr](mailto:contact@lapeyrouse-fossat.fr)

**DECISION DU MAIRE**  
par délégation du conseil municipal  
N° 15-2024 du 21 MAI 2024

**Objet :** Demande de subvention à la Région Occitanie dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) - pour les travaux à la Mairie.

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, du pouvoir de « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tous les projets inscrits au budget ».

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique à la mairie : installation pompe à chaleur, changement des menuiseries, pose de films solaires, isolation des combles et remplacement des néons par des LEDS,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 50 138,63 € HT,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** DE RÉALISER l'opération de travaux de rénovation énergétique à la mairie.

**ARTICLE 2 :** D'APPROUVER le coût de cette opération.

**ARTICLE 3 :** DE SOLLICITER l'aide financière de la Région au taux maximum dans de la Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP).

**ARTICLE 4 :** D'APPROUVER le plan de financement suivant :

- o Subvention du Conseil Régional : 10 027,72€
- o Subvention du Conseil Départemental : 15 041,59€
- o Subvention de l'Etat (fonds vert) : 15 041,59€
- o Autofinancement : 10 027,73€

**ARTICLE 5 :** DE S'ENGAGER à démarrer les travaux dans l'année de programmation.

Le Maire de Lapeyrouse-Fossat est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ

